

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2198

4 septembre 2012

### SOMMAIRE

Abris Snack Food Holdings S.à r.l. ....	105487	Equium S.A. ....	105472
Alrosa Finance S.A. ....	105490	EuroCore Property 1 S.à r.l. ....	105495
AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l. ....	105468	Fiduciaire Ecce ....	105498
AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l. ....	105468	Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg ....	105501
AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l. .	105469	FRANCORCHAMPS MOTORS Luxem- bourg, Succursale Luxembourgeoise de GINION WATERLOO ....	105486
AMB UK Luxembourg Holding 2 S. à r.l. .....	105469	FS Management 4 S.à r.l. ....	105474
AMB Villebon Holding S.à r.l. ....	105469	G.I.C.O. S.A. ....	105504
Ameo Luxembourg S.A. ....	105482	hela Lux ....	105495
Am Stadtpark GP Sàrl ....	105458	Hottinger Luxembourg S.A. ....	105474
Andbanc Investments SIF ....	105485	Icon International Security S.à r.l. ....	105458
An-Erminig Holding S.à r.l. ....	105485	ILG S.A. ....	105489
a-part s.à r.l. ....	105494	Inventor Land Sàrl ....	105477
arsago Affordable Housing II S.C.A. ....	105458	LogAxes Austria III S.à r.l. ....	105480
A.T.E.A. s.à r.l. ....	105503	LogAxes Austria II S.à r.l. ....	105479
Aurora S.A. ....	105495	LogAxes Investment Properties S.à r.l. .	105480
Aviva Investors Central European Proper- ties S. à r.l. ....	105461	LSF6 Lux Investments I S. à r.l. ....	105499
Bakeries International Luxembourg S.A. .....	105470	LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l. ....	105503
Beaubourg Participations, S.A. ....	105492	MTI Luxco Sàrl ....	105494
Belle Epoque S.à r.l. ....	105461	School Sub 3 S. à r.l. ....	105479
Broadleaf (Lux) S.à r.l. ....	105498	Signalhorn Holding S.à r.l. ....	105477
Carmel Capital VIII S.à r.l. ....	105470	Smileys's ....	105487
Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l. ....	105486	SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF ....	105481
CVIC Lux Finance ....	105488	Synavic S.A. ....	105481
CVIC Lux Finance S.à r.l. ....	105488	Terra Levana S.A. ....	105476
CVIC Lux Master ....	105491	Venus Properties S.à.r.l. ....	105481
CVIC Lux Master S.à r.l. ....	105491	Vepa S.à r.l. ....	105482
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A. ....	105493	Victalan Holding S.A. - SPF ....	105480
ECEF-IHV SA ....	105472	Volkswagen Finance Luxemburg S.A. ...	105504
Edmond de Rothschild Europoportunities Management II S.à r.l. ....	105490	Whitewood (MSCP) UK S.à r.l. ....	105479
		Whitewood (Ring) UK S.à r.l. ....	105479

**arsago Affordable Housing II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.448.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 août 2012.  
Référence de publication: 2012098946/10.  
(120136867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Am Stadtpark GP Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 137.125,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 135.207.

*Extrait rectificatif du document déposé au registre de commerce en date du 30/07/2012 sous la référence L120132719.01*

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 27 juillet 2012 au siège de la Société que les Gérants suivants sont bien dûment nommés et maintenus en fonction et que Monsieur Michael Abraham n'a pas été nommé aux fonctions de gérant unique de la Société.

Dès lors, la composition du Conseil de Gérance demeure comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant A
- Benoit Bauduin - Gérant A
- Brenda Monaghan - Gérant A
- Patrick Moinet - Gérant B
- Luc Gérondal - Gérant B

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.  
Bouchra AKHERTOUS  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012098971/21.

(120136858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Icon International Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Z.C. Le 2000.  
R.C.S. Luxembourg B 170.540.

**STATUTS**

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Monsieur Anice CHEBOUT, gérant de sociétés, demeurant à B-1200 Bruxelles, 134, Boulevard Brand Whitlock, ici représenté par Monsieur Amine CHEBOUT, gérant de sociétés, demeurant à L-8440 Steinfort, 30, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 juillet 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente, la location, l'installation, la gestion, la maintenance de systèmes d'alarme et de sécurité, ainsi que la commercialisation et la vente de matériel y relatif et la prestation de services et de conseils dans la branche.

La société a également pour objet la commercialisation, l'installation et la maintenance de défibrillateurs.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, tant au Luxembourg que dans le reste du monde.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ICON INTERNATIONAL SECURITY S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Anice CHEBOUT, gérant de sociétés, demeurant à B-1200 Bruxelles, 134, Boulevard Brand Whitlock.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Cession de parts

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve du droit de préemption ci-après stipulé.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir préalablement à tous ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins trois (3) mois avant la fin de l'exercice en cours.

A défaut d'accord sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession, le ou les associés cédants et le ou les associés cessionnaires désigneront chacun un expert destiné à les dé-partager pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières année(s).

Le ou les gérants communiquent par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales à céder seront offertes aux associés cessionnaires en proportion de leur participation dans la société. Le silence de la part des associés pendant ledit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

Transmission de parts pour cause de mort

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non - associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés survivants, sauf si les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales (qui prévoit que dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale), soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule suivant la procédure ci-avant établie.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Toute cession de parts sociales doit, sous peine de nullité, être acceptée par la société.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toutes cessions de parts sociales à titre gratuit ou à titre onéreux.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Amine CHEBOUT, gérant de sociétés, né à Alger (Algérie), le 18 novembre 1973, demeurant à L-8440 Steinfort, 30, route de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Anice CHEBOUT, gérant de sociétés, né à Boghni (Algérie), le 28 octobre 1967, demeurant à B-1200 Bruxelles, 134, Boulevard Brand Whitlock.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, Zone Commerciale Le 2000, Hall A, rue de Bettembourg

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CHEBOUT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 août 2012.

Référence de publication: 2012099371/146.

(120136584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

#### **Aviva Investors Central European Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 502.850,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 105.902.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 30 juillet 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012098977/15.

(120136851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

#### **Belle Epoque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.554.

#### STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of July;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

- 1) Mrs. Natalia DELGADO JIMENEZ, economist and lawyer, residing in L-8049 Strassen, 6, rue Marie Curie;
- 2) Mr. Ignacio DELGADO JIMENEZ, industrial engineer, residing in L-6460 Echternach, 30A place du Marché;
- 3) Mr. Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, born in Minglanilla (Spain), on 19 July 1948, residing in E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Spain); and
- 4) Mrs. Maria Inmaculada JIMENEZ RAMOS, entrepreneur, born in Cadiz (Spain) on 31 January 1952, residing in E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Spain).

Such appearing persons have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Belle Epoque S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The Company's purpose is mainly, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, the setting-up and exploitation of hairstyle salons and beauty centers as well as education centers and academies for their employees, in order to guarantee standardized services, continuing education and to give their hairdressers the possibility to participate at training courses and to familiarize with the techniques of the group.

The Company may also purchase and sale of any beauty products.

The purpose of the Company is furthermore the acquisition, construction, sale, administration and renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) sharequotas of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

*Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

*Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1) Mrs. Natalia DELGADO JIMENEZ, prenamed, five shares . . . . .	5
2) Mr. Ignacio DELGADO JIMENEZ, prenamed, five shares . . . . .	5
3) Mr. Antonio DELGADO ZORNOZA, prenamed, forty-five shares . . . . .	45
4) Mrs. Maria Inmaculada JIMENEZ RAMOS, prenamed, forty-five shares . . . . .	45
Total: one hundred shares . . . . .	100

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing persons, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The registered office is established in L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Ignacio DELGADO JIMENEZ, industrial engineer, born in Madrid (Spain), on 17 November 1982, residing in L-6460 Echternach, 30A place du Marché, class A manager, with power to bind the Company together with a class B manager.

- Mrs. Maria Inmaculada JIMENEZ RAMOS, entrepreneur, born in Cadiz (Spain) on 31 January 1952, residing in L-6460 Echternach, 30A place du Marché, class A manager, with power to bind the Company together with a class B manager.

- Mrs. Natalia DELGADO JIMENEZ, economist and lawyer, born in Madrid (Spain), on 16 April 1985, residing in L-8049 Strassen, 6, rue Marie Curie, class B manager, with power to bind the Company by her individual signature.

- Mr. Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, born in Minglanilla (Spain), on 19 July 1948, residing in E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Spain), class B manager, with power to bind the Company by his individual signature.

3) The company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole require a business licence of the Luxembourg Ministry of Middle Classes, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, by the sole signature of the manager to whom the daily management of the company has been delegated, (iii) within the business exploitation by the joint signatures of the technical manager, as business licence holder, and another manager (independent of the class to which he belongs) or (iv) by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in the case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) managers acting together in the event of classes of managers, by one (1) class A and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:



1) Madame Natalia DELGADO JIMENEZ, économiste et juriste, née à Madrid (Espagne), le 16 avril 1985, demeurant à L-8049 Strassen, 6, rue Marie Curie;

2) Monsieur Ignacio DELGADO JIMENEZ, ingénieur commercial, né à Madrid (Espagne), le 17 novembre 1982, demeurant à L-6460 Echternach, 30A place du Marché;

3) Monsieur Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne); et

4) Madame Maria Inmaculada JIMENEZ RAMOS, entrepreneur, née à Cadiz (Espagne), le 31 janvier 1952, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Belle Epoque S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** L'objet de la Société est principalement, tant au Grand-Duché de Luxembourg et qu'à l'étranger, le développement et l'exploitation des salons de coiffure et de centres de beauté ainsi que de centres d'éducation et d'académies pour leurs employés, afin de garantir des services standardisés, des formations continues et de donner la possibilité à ses coiffeurs de participer à des stages et de les familiariser avec les techniques du groupe.

La Société peut également acheter et vendre tous produits de beauté.

L'objet de la Société est en outre l'achat, la construction, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfiques reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Natalia DELGADO JIMENEZ, préqualifiée, parts sociales . . . . .	5
2) Monsieur Ignacio DELGADO JIMENEZ, préqualifié, parts sociales . . . . .	5
3) Monsieur Antonio DELGADO ZORNOZA, préqualifié, parts sociales . . . . .	45
4) Madame Maria Inmaculada JIMENEZ RAMOS, préqualifiée, parts sociales . . . . .	45
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt après la constitution de la Société, le comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ignacio DELGADO JIMENEZ, ingénieur commercial, né à Madrid (Espagne), le 17 novembre 1982, demeurant à L-6460 Echternach, 30A place du Marché, gérant de classe A, avec pouvoir de signature conjointe avec un gérant de catégorie B.

- Madame Maria Inmaculada JIMENEZ RAMOS, entrepreneur, née à Cadix (Espagne), le 31 janvier 1952, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne), gérante de classe A, avec pouvoir de signature conjointe avec un gérant de catégorie B.

- Monsieur Antonio DELGADO ZORNOZA, entrepreneur, né à Minglanilla (Espagne), le 19 juillet 1948, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne), gérant de classe B, avec pouvoir de signature individuel.

- Madame Natalia DELGADO JIMENEZ, économiste et juriste, née à Madrid (Espagne), le 16 avril 1985, demeurant à L-8049 Strassen, 6, rue Marie Curie, gérante de classe B, avec pouvoir de signature individuel.

3. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, (i) pour toutes opérations qui ne nécessitent pas d'autorisation du Ministère des Classes Moyennes luxembourgeois, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B (y inclus par voie de représentation), (ii) dans le cadre de la gestion journalière, par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée, (iii) dans les limites de l'exploitation commerciale, par les signatures conjointes du gérant technique, comme détenteur de l'autorisation commerciale, par les signatures conjointes du gérant technique, comme détenteur de l'autorisation commerciale, par les signatures conjointes du gérant technique, comme détenteur de l'autorisation commerciale, et d'un autre gérant (indépendant de la classe à laquelle il appartient) ou (iv) par la seule signature de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, ou, en cas de classes de gérants, par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, agissant de concert (y inclus par voie de représentation).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. DELGADO JIMENEZ, I. DELGADO JIMENEZ, A. DELGADO ZORNOZA, M. I. JIMENEZ RAMOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. LAC/2012/33724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012099047/363.

(120136748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.457.

L'associé unique de la Société, AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir*

Référence de publication: 2012099012/16.

(120136881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.975,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

L'associé unique de la Société, AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir*

Référence de publication: 2012099013/16.

(120136880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.129.775,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.812.

L'associé unique de la Société, AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir*

Référence de publication: 2012099014/16.

(120136883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**AMB UK Luxembourg Holding 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.142.

L'associé unique de la Société, AMB UK Luxembourg Holding 1 S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir*

Référence de publication: 2012099015/16.

(120136882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.337,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

L'associé unique de la Société, AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Représentée par Jorge Pérez Lozano / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir*

Référence de publication: 2012099016/16.

(120136879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Bakeries International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.191.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juillet 2012*

1. La démission de Monsieur Philippe STANKO de sa fonction d'Administrateur est actée avec effet au 28 juin 2012.
2. Monsieur François LANNERS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur, il terminera le mandat de Monsieur Philippe STANKO, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012099046/14.

(120136878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Carmel Capital VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.000.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.236.

—  
In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

FSHC GROUP HOLDINGS LIMITED, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registration number 55183 (the "Sole Shareholder"), here represented by Andreea Antonescu, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the current sole shareholder of Carmel Capital VIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.236, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 1<sup>st</sup> June 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 4 July 2012, nr 1679, page 80559 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 6 July 2012 by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, yet to be published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

- That the agenda of the meeting is the following:

- a) Modification of the Company's fiscal year currently starting on the 10<sup>th</sup> day of July of each year, and ending on the 9<sup>th</sup> day of July of each year so that it shall begin on 1 January and end on 31 December of each year;
- b) Subsequent amendment of article 11.1 of the articles of association of the Company;
- c) Subsequent decision to modify the duration of the current fiscal year of the Company, started on 10 July 2012 so that it ends on 31 December 2012; and
- d) Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder DECIDES to modify the Company's fiscal year currently starting on the 10<sup>th</sup> day of July of each year, and ending on the 9<sup>th</sup> day of July of each year so that it shall begin on the 1 January and end on 31 December of each year.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 11.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **11.1. Fiscal Year.** The Company's fiscal year starts on 1 January and ends on 31 December of each year."

*Third resolution*

In conformity with the foregoing resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to modify the duration of the current fiscal year of the Company, started on 10 July 2012 so that it ends on 31 December 2012.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

FSHC GROUP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, numéro d'enregistrement 55183 (le «Associé Unique») ici représentée par Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la société Carmel Capital VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.236, constituée par un acte du Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juillet 2012, numéro 1679, page 80559 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2012 par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Modification de l'exercice social de la Société débutant actuellement le 10<sup>ème</sup> jour du mois de juillet et se terminant le 9<sup>ème</sup> jour du mois de juillet de chaque année afin qu'il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année;

b) Modification subséquente de l'article 11.1 des statuts de la Société;

c) Décision subséquente de modifier la durée de l'exercice social actuel de la Société, commencé le 10 juillet 2012 afin qu'il se termine le 31 décembre 2012; et

d) Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société débutant actuellement le 10<sup>ème</sup> jour de juillet de chaque année, et se terminant le 9<sup>ème</sup> jour de juillet de chaque année, afin qu'il débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société, qui devra dès lors se lire comme suit:

« **11.1 L'exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

En conformité avec les résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de modifier la durée de l'exercice social actuel de la Société, commencé le 10 juillet 2012 afin qu'il se termine le 31 décembre 2012.

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, le présent acte notarié a été fait et passé à Esch/Alzette, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle-même connue par le notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonescu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099114/104.

(120136807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2012:*

- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est confirmé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012099209/15.

(120136868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Equium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.890.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Dahlia Company Inc., société incorporée sous le droit de Panama, le 10 janvier 2008, ayant son siège social au Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14<sup>th</sup> Floor, Panama City ("le comparant"),

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme EQUIUM S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99 890, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, instrumentant en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 536 du 25 mars 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme EQUIUM S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société EQUIUM S.A..

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société EQUIUM S.A., qui a interrompu ses activités.



V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société EQUIUM S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve.

On the second day of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **APPEARED:**

Dahlia Company Inc., a company incorporated under the laws of the Republic of Panama on 10<sup>th</sup> day of January 2008, having the registered office at Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14<sup>th</sup> Floor, Panama-City, (the appearing party"),

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) EQUIUM S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 99890, incorporated by deed of the undersigned notary on the 18<sup>th</sup> of March 2004, published in the Mémorial C number 536 of the 25<sup>th</sup> of March 2004.

II.- That the capital of the company EQUIUM S.A., pre-named, presently amounts to thirty one thousand euro (31,000.- EUR), represented by three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company EQUIUM S.A..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company EQUIUM S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company EQUIUM S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

XI.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099226/95.

(120136820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

#### **Hottinger Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 37.075.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 17 juillet 2012, l'Assemblée générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Frédéric HOTTINGER, banquier, résidant professionnellement au 2, Freudenberg, CH-6343, Rotkreuz ZG, Suisse; Elo ROZENCWAJG, banquier, résidant professionnellement au 6, Rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg et Laurent GUIMARD banquier, résidant professionnellement au 3, Place des Bergues, CH 1211, Genève 1, Suisse, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2012, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François GONZALEZ, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année sociale clôturée au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Août 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012099355/20.

(120136923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

#### **FS Management 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.297.

In the year two thousand and twelve on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

#### THERE APPEARED

Mr Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS Management 4, S.à r.l." on July 25, 2012 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed in verbatim by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "FS Management 4, S.à r.l." is a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B168297, incorporated on March 28, 2012, by deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, number 1352 of May 31, 2012 (the "Company").

II.- According to article 7, first paragraph of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at fifteen million six hundred seventy nine thousand two hundred Danish Kroner (DKK 15,679,200.-) divided into seventy eight thousand three hundred ninety six (78,396) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200) each.

According to article 7, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) divided into five hundred thousand (500,000) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200) each.

During the period of five years from May 31, 2012, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- Following receipt by the Company of the sum of six hundred and eighty three thousand seven hundred sixty five Danish Kroner and fifty seven Oere (DKK 683,765.57), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of ninety two thousand Danish Kroner (DKK 92,000.-) to bring it from its present amount of fifteen million six hundred seventy nine thousand two hundred Danish Kroner (DKK 15,679,200.-) to fifteen million seven hundred seventy one thousand two hundred Danish Kroner (DKK 15,771,200) by the issue of four hundred sixty (460) new parts having a par value of two hundred Danish Kroner (DKK 200) each and issued with a premium at DKK 1286.4468819535 per part (the "New Parts") and consequently to allot the New Parts to FS Management 3, S.à r.l..

Evidence of the aforementioned payment in the amount of six hundred and eighty three thousand seven hundred sixty five Danish Kroner and fifty seven Oere (DKK 683,765.57) for the New Parts has been given to the undersigned notary.

IV. According to the powers granted to the Managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The issued capital of the company is fixed at fifteen million seven hundred seventy one thousand two hundred Danish Kroner (DKK 15,771,200) divided into seventy eight thousand eight hundred fifty six (78,856) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200) each."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

#### **A COMPARU**

Maître Laurent LAZARD, Avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de "FS Management 4 S.à r.l." en date du 25 juillet 2012 (la "Décision du Conseil"), copie de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société "FS Management 4 S.à r.l." est une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1536 Luxembourg au numéro 2, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168297, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, résident à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1352 du 31 mai 2012 (la «Société»).

II.- Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à quinze millions six cent soixante dix neuf mille deux cents couronnes danoises (DKK 15,679,200.-) divisé en soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-seize (78.396) parts de deux cents couronnes danoises (DKK 200) chacune.

Selon l'article 7, alinéa deux, le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions de couronnes danoises (DKK 100,000,000) divisé en cinq cent mille (500,000) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date du 31 mai 2012, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender l'article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III.- A la suite de la réception de la somme de six cent quatre-vingts trois mille sept cent soixante-cinq couronnes danoises et cinquante-sept Øre (DKK 683,765.57), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt-douze mille (DKK 92,000) pour porter le capital de son montant actuel de quinze millions six cent soixante dix neuf mille deux cents couronnes danoises (DKK 15,679,200.-) à quinze millions sept cent soixante et onze mille deux cents couronnes danoises (DKK 15,771,200) par la création et l'émission de quatre cent soixante (460) nouvelles parts d'une valeur de deux cents couronnes danoises (DKK 200) chacune et émises avec une prime d'émission de DKK 1286.4468819535 chacune (les "Nouvelles Parts") et en conséquence d'allouer les Nouvelles Parts à FS Management 3 S.à r.l.

La preuve de paiement de la somme de six cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-cinq couronnes danoises et cinquante-sept Øre (DKK 683,765.57) pour les Nouvelles Parts a été fournie au notaire instrumentaire.

IV.- Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze millions sept cent soixante et onze mille deux cents couronnes danoises (DKK 15,771,200) divisé en soixante dix-huit mille huit cent cinquante-six (78,856) parts de deux cents couronnes danoises (DKK 200) chacune.»

#### *Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lazard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099282/115.

(120136812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

#### **Terra Levana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.166.

Die Anschrift des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Wolfram Otto Voegelé hat sich wie folgt geändert:

11 A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg.

i. A. Weber.

Référence de publication: 2012099739/11.

(120136863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Inventor Land Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.565.

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession de part sociales effectuée en date du 18 juin 2012 que:

- Monsieur Patrick Meunier a cédé la part sociale qu'il détenait dans la société INVENTOR LAND S.à.r.l. à Monsieur Gabriel Safdié, demeurant 16 rue de Hesse CH-1211 Genève

Suite à ce transfert les parts sociales de la société INVENTOR LAND S.à.r.l. sont désormais détenues comme suit:  
Monsieur Gabriel Safdié: ..... 250 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012099400/14.

(120136933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Signalhorn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 126.549.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of July,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Trustcomm International, Inc., with registered office at 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware, 19901, registered in Delaware under file number 5057677,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 July 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Trustcomm International, Inc. prenamed, is the sole shareholder of Signalhorn Holding S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée" with registered office at 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.549 incorporated by deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 15 March 2007, published in the Mémorial C, number 1113 of 9 June 2007. The articles of association of the company have been modified several times and for the last time on 22 February 2012 pursuant a deed of Maître Aloyse Biel, then notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of the undersigned notary published in the Mémorial C number 1153 of 8 May 2012.

2) That the capital of the company is fixed at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) represented by one hundred and four (104) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company from 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg to 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The sole shareholder decides, subsequently, to amend the first paragraph of article four of the articles of association of the company, which henceforth shall read as follows:

**" Art. 4. Registered Office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french version :**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

**A COMPARU :**

Trustcomm International, Inc., avec siège social au 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware, 19901, immatriculée au Delaware sous le numéro 5057677,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 juillet 2012.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que Trustcomm International, Inc., préqualifiée, est le seul et unique associé de Signahorn Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126.549, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1113 du 9 juin 2007. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 22 février 2012 selon un acte du Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement du notaire instrumentaire publié au Mémorial C, numéro 1153 du 8 mai 2012.

2) Que le capital social de la société est fixé à treize mille Euros (13.000,- EUR) représenté par cent quatre (104) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125,- EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé ci-dessus nommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg à 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier subséquemment le premier paragraphe de l'article quatre des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

**« Art. 4. Siège social**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099658/90.

(120136809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.588.100,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.735.

—  
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 27 mars 2012 que le siège social de l'associé, LogAxes Investment Properties S.à r.l., a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

- Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 30 juillet 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099450/18.

(120136849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 1.545.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099798/11.

(120136949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Whitewood (MSCP) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 270.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099796/11.

(120136904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 3.678.006,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.518.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 25 juillet 2012 que:

- Monsieur Alston ZECHA démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 29 juin 2012;

- Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 Octobre 1980 à Saragosse et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn London SW1Y 6DN, Royaume Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 29 juin 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099651/15.

(120136906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 190.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

—  
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 23 mars 2012 que le siège social de l'associé, Aviva Investors Properties Europe S.A. a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

- Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 30 juillet 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099453/18.

(120136847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**LogAxes Austria III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.336.250,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.928.

—  
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration le 27 mars 2012 que le siège social de l'associé, LogAxes Investment Properties S.à r.l., a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

- Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 30 juillet 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099452/18.

(120136850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Victalan Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 115.847.

—  
EXTRAIT

I. Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, le 26 juillet 2012

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Le mandat d'Administrateur et le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Christophe BLONDEAU, les mandats d'Administrateurs de Monsieur Nour-Eddin NIJAR et Monsieur Romain THILLEN, ainsi que celui de Commissaire de la société HRT Révision S.A. étant arrivés à échéance à la date de l'Assemblée Générale Statutaire qui aurait dû se tenir en date du 17 novembre 2011, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 17 novembre 2011 le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU (Président du Conseil), le mandat d'Administrateur de Monsieur Romain THILLEN et le mandat du Commissaire aux Comptes, la société HRT Révision S.A. et décide de nommer, avec effet au 17 novembre 2011, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Administrateur en remplacement de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

II. Changements d'adresse



La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant professionnellement au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VICTALAN HOLDING S.A. - SPF*

Référence de publication: 2012099783/26.

(120136899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Synavic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.382.

—  
EXTRAIT

I. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du Commissaire, Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle et siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et Monsieur Romain THILLENS ayant désormais son adresse professionnelle au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SYNAVIC S.A.*

Référence de publication: 2012099734/15.

(120136901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**SVL-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.951.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 24. Juli 2012*

Am 24. Juli 2012 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertdreißigtausendsechshundertneunundfünfzig Euro (EUR 533.659,00) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie fünfhundertdreißigtausendsechshundertachtundfünfzig (533.658) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.“

Luxemburg, den 02. August 2012.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012099731/20.

(120136877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Venus Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.570.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique Venus Properties S.à r.l. prises le 20 juillet 2012*

L'unique Associé de Venus Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:  
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
Xavier De Cillia  
Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2012099771/22.

(120136958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Ameo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ameo Luxembourg S.A.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2012099875/11.

(120137319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Vepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 61, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.571.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze,  
Le vingt-sept juillet,  
Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Michele SANTOMAURO, salarié, né à Luxembourg le 15 mai 1976, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 61, Dicksstrooss;
- 2) Monsieur Giuseppe SANTOMAURO, ouvrier, né à Luxembourg le 23 janvier 1982, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves,

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et de tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également acquérir, gérer et mettre en valeur tous brevets, licences, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés.

Elle pourra également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de «VEPA S.à r.l., société à responsabilité limitée».

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à STADTBREDIMUS.

Il peut être transféré en toute autre localité du Luxembourg par une décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à trente mille (30.000.-€) euros représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents (300.-€) euros chacune.

Les trois cents parts (300) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Michele SANTOMAURO, prénommé, .....	51 parts
2. Monsieur Giuseppe SANTOMAURO, prénommé, .....	49 parts
Total: .....	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille (30.000.- €) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

**Art. 7. Modification du capital social..** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et Transmission des parts.**

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2012.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été remplies.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille deux cents (1.200.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social de la Société est fixé à L-5451 STADTBREDIMUS, 61, Dicksstrooss.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Michele SANTOMAURO, salarié, né à Luxembourg le 15 mai 1976, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 61, Dicksstrooss,

2) Monsieur Giuseppe SANTOMAURO, ouvrier, né à Luxembourg le 23 janvier 1982, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances et pour toutes opérations, par la signature individuelle de l'un ou de l'autre gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S SANTOMAURO, M SANTOMAURO, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2012. Relation: GRE/2012/2840. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 juillet 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012100514/162.

(120137059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**An-Erminig Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012099876/11.

(120137553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Andbanc Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

*Pour Andbanc Investments SIF*

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2012099877/14.

(120137546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**FRANCORCHAMPS MOTORS Luxembourg, Succursale Luxembourgeoise de GINION WATERLOO,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 14, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 160.755.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration*

L'Assemblée Générale a pris, en date du 20 décembre 2011, la décision suivante:

- De modifier la dénomination de la société WATERLOO MOTORS qui devient GINION WATERLOO à compter du 20 décembre 2011.
- Par conséquent, la succursale aura comme dénomination «FRANCORCHAMPS MOTORS Luxembourg, Succursale Luxembourgeoise de GINION WATERLOO».

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012099809/15.

(120136964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 186, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 155.814.

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Jorge VILLAR VARGAS, gestionnaire d'entreprises, né à Apurimac (Pérou) le 11 janvier 1964, demeurant à L-5366 Munsbach, 186, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l.", avec siège social à L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 155.814, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2416 du 10 novembre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899 du 5 avril 2012.
- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé, approuvée par l'associé conformément à l'article sept (7) des statuts et considérée comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont toutes détenues par Monsieur Jorge VILLAR VARGAS, gestionnaire d'entreprises, né à Apurimac (Pérou) le 11 janvier 1964, demeurant à L-5366 Munsbach, 186, rue Principale

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-5366 Munsbach, 186, rue Principale, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jorge VILLAR VARGAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099101/44.

(120136956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**Abris Snack Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.666.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099862/10.

(120137387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Smileys's, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5869 Alzingen, 18, rue Stein.

R.C.S. Luxembourg B 160.714.

---

L'an deux mille douze, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick WANDERSCHIED, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1959, demeurant à L-5869 Alzingen, 18, rue Stein,

2.- Madame Badra MESSOUSSI née BOUOUCHMA, femme d'affaires, née à Sidi-Bel-Abbes (Algérie), le 22 avril 1965, demeurant à F-57360 Amnéville-les-Termes, 11, Boucle des Lys – Malancourt-la-Montagne (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Smiley's", avec siège social à L-5869 Alzingen, 18, rue Stein, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.714, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1522 du 9 juillet 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le comparant sub 1) est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, la résolution suivante:

*Unique résolution - Cession de parts*

Monsieur Patrick WANDERSCHIED, p, cède par les présentes 50 (cinquante) parts sociales pour le prix de 250,- EUR (deux cent cinquante euros) qu'il détient dans la prédite société à Madame Badra MESSOUSSI née BOUOUCHMA, préqualifiée, ici présente, qui accepte.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cents euros, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WANDERSCHIED, Badra MESSOUSSI née BOUOUCHMA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099704/39.

(120136928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

---

**CVIC Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CVIC Lux Finance).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 164.800.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.  
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CVIC Lux Master, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.791, duly represented by one of its managers Mrs. Cécile GADISSEUR.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVIC Lux Finance, a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 164.800, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on October 28<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 28<sup>th</sup>, 2011, number 3190 (the "Company"). The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CVIC Lux Finance S.a r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name CVIC Lux Finance S.a r.l."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundzwölf, am neunundzwanzigen Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CVIC Lux Master, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.791, hier rechtmäßig vertreten durch einer ihrer Geschäftsführer Frau Cécile GADISSEUR.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der „alleinige Gesellschafter“) der CVIC Lux Finance (die "Gesellschaft") einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire (die „Gesellschaft“) eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.791, gegründet am 28. Oktober 2011 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht am 28. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 3190. Die Satzung der Gesellschaft wurde seither noch nicht abgeändert.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:



*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Firmennamen der Gesellschaft in "CVIC Lux Finance S.à r.l." zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Als Resultat des obigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 4 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft wird den Firmennamen CVIC Lux Finance S.à r.l. tragen."

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31258. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099148/75.

(120136865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**ILG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.405.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 27 juillet 2012*

1. Les actionnaires de la Société ont décidé de nommer les personnes suivantes, avec effet au 28 juillet 2012 et pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018:

a) M. Aymeric CHAUMET, dont l'adresse est située au 35, rue de Suresnes, 75008 Paris, en qualité d'administrateur de la Société au titre de président directeur général (CEO);

b) M. Pishu Vashdev CHAINANI, dont l'adresse est située à Atlas Villa No 3, Street 5B, Umm Sequim 3, P O Box 54252, Dubaï, UAE, en qualité d'administrateur de la Société au titre de chef d'exploitation (COO);

c) M. Philippe FRANCHET, dont l'adresse est située au 42, quai des Orfèvres, 75001 Paris, France, en qualité d'administrateur de la Société;

d) Alain CHAUMET, dont l'adresse est située au 35, rue de Suresnes, 75008 Paris, France, en qualité d'administrateur de la Société; et

e) Christian FROMMHERZ, dont l'adresse est située au 6, Hohle Gasse, 4323 Wallbach, Suisse, en qualité d'administrateur de la Société.

2. Les actionnaires de la Société ont décidé de révoquer M. Yves Fourchy et M. Massimo Longoni de leur fonction respective d'administrateur de la Société avec effet au 28 juillet 2012; et

3. Les actionnaires de la Société ont décidé de révoquer M. Massimo Longoni de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 28 juillet 2012.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Eduardo Salvador VELASCO, administrateur de la Société;
- M. Aymeric CHAUMET, administrateur et CEO de la Société;
- M. Pishu Vashdev CHAINANI, administrateur et COO de la Société;
- M. Philippe FRANCHET, administrateur de la Société;
- M. Alain CHAUMET, administrateur de la Société; et
- M. Christian FROMMHERZ, administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

ILG S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2012099373/34.

(120136919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.147.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 Août 2012*

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

\* Mr. Christian Mognol, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

\* Ms. Candice De Boni, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat:

\* Mr. Smaïn Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2012099872/20.

(120137120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.079.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 1<sup>er</sup> août 2012 entre:

CFSH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142122,

Et

Edmond de Rothschild Private Equity Partners, une société par action simplifiée constituée et existante selon le droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 448804575,

que sept mille cinq cents (7.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (Eur 1,00) chacune, ont été transférées par CFSH Luxembourg S.à r.l., susnommée, à Edmond de Rothschild Private Equity Partners, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Edmond de Rothschild Private Equity Partners . . . . .	7.500 parts sociales
Cariad . . . . .	1.810 parts sociales
Samuel Pinto . . . . .	1.810 parts sociales
Jérémie Melin . . . . .	460 parts sociales
Laure Lamm-Coutard . . . . .	460 parts sociales
Eric Popard . . . . .	460 parts sociales
Total . . . . .	<u>12.500 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2012100046/33.

(120137119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**CVIC Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CVIC Lux Master).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.791.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CVIC Master Fund LP, an Exempted Limited Partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under the number MC-52523, duly represented by Mrs Cécile GADISSEUR, private employee, by virtue of a proxy given in Minneapolis on June 28<sup>th</sup>, 2012.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVIC Lux Master, a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 166.193, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on October 28<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 28<sup>th</sup>, 2011, number 3190 (the "Company"). The articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CVIC Lux Master S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name CVIC Lux Master S.à r.l."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundzwoölf, am neunundzwanzigten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CVIC Master Fund LP, eine Exempted Limited Partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands unter Nummer MC-52523, hier vertreten durch Frau Cécile GADISSEUR, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Minneapolis am 28. Juni 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der „alleinige Gesellschafter“) der CVIC Lux Master (die "Gesellschaft") einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 11-13, boulevard de la Foire (die „Gesellschaft“) eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.791, gegründet am 28. Oktober 2011 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht am 28. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 3190. Die Satzung der Gesellschaft wurde seither noch nicht abgeändert.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Firmennamen der Gesellschaft in "CVIC Lux Master S.à r.l." zu ändern.

*Zweiter Beschluss*

Als Resultat des obigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 4 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft wird den Firmennamen CVIC Lux Master S.à r.l. tragen."

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200,- EUR).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31259. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099149/83.

(120136936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Beaubourg Participations, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.837.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 6 juillet 2012 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013:

*Administrateurs de catégorie A*

- Monsieur Norbert Becker,
- Monsieur Alex Sulkowski.

*Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Max Becker,

- Mademoiselle Tanja Sulkowski.

*Commissaire aux comptes*

- Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2012099949/25.

(120137003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

L'an deux mille, le deux juillet

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité DECATHLON ESPANA S.A., société Anonyme, ayant son siège social à E-28701 – Madrid, San Sebastián de los Reyes, Calle Salvador de Madariaga, Madrid, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid, sous le numéro A 79935607 de la société DECATHLON INTERNATIONAL SHAREHOLDING PLAN S.C.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions de la gérance prises le 29 juin 2012.

Une copie du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société DECATHLON INTERNATIONAL SHAREHOLDING PLAN S.C.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch instrumentant en date du 20 juillet 2006, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 2 octobre 2006 numéro 1840 et est inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 118.164.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 22.900.000 (vingt-deux millions neuf cent mille euros), représenté par 4.580.000 (quatre millions cinq cent quatre-vingts mille) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) dont trois cent douze (312) actions attribuées à la seule commanditée, qui sont des actions non-rachetables («Actions de commandité») et 4.579.688 (quatre millions cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit) actions attribuées aux Commanditaires, qui sont des actions rachetables («actions ordinaires»).

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,-) et le même article autorise la gérance à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que suite aux résolutions prises le 29 juin 2012, la gérance, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une augmentation de capital de EUR 4.600.000 (quatre millions six cent mille euros) pour porter le capital social de EUR 22.900.000 (vingt-deux millions neuf cent mille euros) à EUR 27.500.000 (vingt-sept millions cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 920.000 (neuf cent vingt mille) actions nouvelles ordinaires d'une valeur unitaire de EUR 5,- (cinq euros) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.103.200 (quatre millions cent trois mille deux cents euros).

V. Que les 920.000 (neuf cent vingt mille) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 4.600.000 (quatre millions six cent mille euros) à laquelle s'ajoute une prime d'émission de EUR 4.103.200 (quatre millions cent trois mille deux cents euros) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

Les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par des versements en espèces, tel que détaillé sur la liste de souscription, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 27.500.000 (vingt-sept millions cinq cent mille euros) de sorte que l'article 5 «Capital souscrit» des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social (premier alinéa)**

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de EUR 27.500.000 (vingt-sept millions cinq cent mille euros), représenté par 5.500.000 (cinq millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) dont trois cent douze (312) actions attribuées à la seule commanditée, qui sont des actions non-rachetables («Actions de commandité») et 5.499.688 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit) actions attribuées aux Commanditaires, qui sont des actions rachetables («actions ordinaires»).

*Frais, Évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à 4.200,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2012. Relation GRE/2012/2012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099171/63.

(120136891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.028.890,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

—  
EXTRAIT

En vertu de deux actes sous seing privé du 23 décembre 2011, avec effet au 5 janvier 2012, SCP III AIV One, L.P. a cédé 22.120 parts sociales dans le capital de la Société comme suit:

– 245 parts sociales de catégorie A, 245 parts sociales de catégorie B, 245 parts sociales de catégorie C, 245 parts sociales de catégorie D, 245 parts sociales de catégorie E, 245 parts sociales de catégorie F, 245 parts sociales de catégorie G, 245 parts sociales de catégorie H, 245 parts sociales de catégorie I et 245 parts sociales de catégorie J à American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie (trust) de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire (trustee), State Street Bank and Trust Company, une société de fiducie (trust company) de droit du Commonwealth du Massachusetts, immatriculée au Commonwealth du Massachusetts auprès du Secretary of the Commonwealth, Corporations Division sous le numéro 113132, ayant son siège au 399 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique; et

– 1.967 parts sociales de catégorie A, 1.967 parts sociales de catégorie B, 1.967 parts sociales de catégorie C, 1.967 parts sociales de catégorie D, 1.967 parts sociales de catégorie E, 1.967 parts sociales de catégorie F, 1.967 parts sociales de catégorie G, 1.967 parts sociales de catégorie H, 1.967 parts sociales de catégorie I et 1.967 parts sociales de catégorie J à Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie (trust) de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements (investment advisor), Honeywell Capital Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, immatriculée à l'Etat du Delaware auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2816453, ayant son siège au 101 Columbia Road, Morristown, NJ 07962, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTI Luxco Sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2012100284/30.

(120137157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**a-part s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2270 Luxembourg, 21, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 103.049.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2012099859/13.

(120137271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**hela Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 32.950.

Der konsolidierte Jahresabschluss zum 30.Juni 2011 der GLOBUS Holding GmbH & Co. KG und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Die Mutter des Hauptgesellschafters gibt eine Garantie ab für die Verpflichtungen der Tochtergesellschaft Hela Lux S.A.

Alle Gesellschafter erklären, dass ausschließlich der konsolidierte Jahresabschluss und der konsolidierte Prüfungsbericht des Hauptgesellschafters veröffentlicht wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Mai 2012.

Référence de publication: 2012099860/16.

(120137765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Aurora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 118.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 juillet 2012 que:

Madame Laurence BARDELLI et Monsieur Andrea DE MARIA ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que Monsieur Paolo PASSARO, employé privé, né le 7 septembre 1984 à Niederkorn et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ont été élus administrateur. Madame Orietta RIMI et Monsieur Paolo PASSARO ont repris le mandat de leurs prédécesseurs.

En outre, Madame Orietta RIMI a été élue Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012099928/16.

(120137456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**EuroCore Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.258.

In the year two thousand twelve, on the tenth of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) "REIM EuroCore 1 S.C.A.", established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.-F. Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 118.089,

here represented by Mr. Bertrand BARTHEL, employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "EuroCore Property 1 S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.-F. Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 123.258, has been incorporated by deed of Me Gérard LECUIT, notary residing

in Luxembourg, on December 21, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 309 of March 6, 2007;

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Gérard LECUIT, on July 3, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1997 of September 15, 2007;

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder ") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital by two million four hundred and seventy thousand Pound Sterling (2,470,000.- GBP), so as to raise it from its present amount of two hundred thousand Pound Sterling (200,000.- GBP) up to two million six hundred and seventy thousand Pound Sterling (2,670,000.- GBP), by the issue of six thousand one hundred seventy-five (6,175) new shares with a par value of four hundred Pound Sterling (400.- GBP) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

There now appears the Sole Shareholder, who declares, through its proxy-holder, to subscribe for the six thousand one hundred seventy-five (6,175) new shares and to fully pay them up by payment in cash, so that the amount of two million four hundred and seventy thousand Pound Sterling (2,470,000.- GBP) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the bylaws is amended and will have henceforth the following wording:

**" Art. 5. Capital**

The subscribed capital of the Company is set at two million six hundred and seventy thousand Pound Sterling (2,670,000.- GBP) represented by six thousand six hundred seventy-five (6,675) shares with a nominal value of four hundred Pounds Sterling (400.- GBP) each, fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand one hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF; the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède :**

L'an deux mille douze, le dix juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société en commandite par actions "REIM EuroCore 1 S.C.A.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.089,

ici représentée par Monsieur Bertrand BARTHEL, employée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:



- Que la société à responsabilité limitée "EuroCore Property 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.258, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 6 mars 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT, le 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1997 du 15 septembre 2007:

- Que la partie comparante est la seule associée (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions quatre cent soixante-dix mille Livres Sterling (2.470.000,- GBP), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Livres Sterling (200.000,- GBP) à deux millions six cent soixante-dix mille Livres Sterling (2.670.000,- GBP), par l'émission de six mille cent soixante-quinze (6.175) parts sociales avec une valeur nominale de quatre cents Livres Sterling (400,- GBP) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est intervenu ensuite l'Associée Unique, laquelle, par son mandataire, déclare souscrire aux six mille cent soixante-quinze (6.175) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions quatre cent soixante-dix mille Livres Sterling (2.470.000,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent soixante-dix mille Livres Sterling (2.670.000,- GBP), divisé en six mille six cent soixante-quinze (6.675) parts sociales avec une valeur nominale de quatre cents Livres Sterling (400,- GBP) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille cent euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BARTHEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2012. LAC/2012/32767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2012.

Référence de publication: 2012099206/120.

(120136902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Fiduciaire Ecca, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.089.

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Guillaume BERNARD, expert-comptable, né à Thionville (France) le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Ecca", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131.089, a été constituée constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 2218 du 6 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 7 mars 2008.

- Que le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales de quarante-deux euros (42,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Differdange."

*Deuxième résolution*

L'assemblée déclare que l'adresse professionnelle de l'associé/gérant unique Monsieur Guillaume BERNARD est actuellement: L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2012. Relation GRE/2012/2575. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012100106/42.

(120137253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

Par résolutions prises en date du 10 juillet 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Laurie D. Medley, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat

- Nomination de Katherine Gregory, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099945/15.

(120136971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**LSF6 Lux Investments I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 375.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.049.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of July.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company with a share capital of EUR 46,642,000.- established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 July 2012

(the Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Lux Investments I S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 137.049, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, that has been amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 1 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1288 of 15 June 2011.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda :*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 220,875.- (two hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 155,000.- (one hundred fifty-five thousand euro) to an amount of EUR 375,875.- (three hundred seventy-five thousand eight hundred seventy-five euro) via the issuance of 1,240 (one thousand two hundred forty) ordinary shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 220,875.- (two hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 1,767 (one thousand seven hundred sixty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by an amount of EUR 155,000.- (one hundred fifty-five thousand euro) to an amount of EUR 375,875.- (three hundred seventy-five thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 3,007 (three thousand seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, via the issuance of 1,240 (one thousand two hundred forty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

All the 1,240 (one thousand two hundred forty) new shares are fully subscribed by the Shareholder, as represented above, and paid up in cash so that the amount of EUR 155,000.- (one hundred fifty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Shareholder holds 3,007 (three thousand seven) ordinary shares of the Company.

### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 375,875.- (three hundred seventy-five thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 3,007 (three thousand seven) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

### Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

### Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de 46.642.000,- établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 juillet 2012.

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Lux Investments I S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.049, constituée selon acte de Me Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 du 11 avril 2008, modifié pour la dernière fois selon acte de Me Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 1<sup>er</sup> avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1288 du 15 juin 2011.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour :

1. Augmentation de capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 155.000,- (cent cinquante-cinq mille euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 220.875,- (deux cent vingt-mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 375.875,- (trois cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 155.000,- (cent cinquante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 220.875,- (deux cent vingt-mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 1.767 (mille sept cent soixante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 375.875,- (trois cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 3.007 (trois mille sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 1.240 (mille deux cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 1.240 (mille deux cent quarante) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, et libérées en espèce, de sorte que la somme de EUR 155.000,- (cent cinquante-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé détient 3.007 (trois mille sept) parts sociales ordinaires de la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 375.875,- (trois cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 3.007 (trois mille sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, à effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

*Frais*

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Meissener, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099490/144.

(120136811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg.**

Siège social: L-2345 Luxembourg, place du Marché-aux-Poissons.

R.C.S. Luxembourg G 20.

—  
Constituée le 24 mai 1993

Approuvée par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1993 Mémorial 1993 C n° 4088, 1997 C n° 539 et 2004 C n° 770

*Exercice 2011 (en Euro)*

Patrimoine au 31.12.2010

BGL ..... 10.409,31

BGL épargne ..... 13.247,64

23.656,95

Recettes de l'exercice

Cotisations ..... 0,00

Dons reçus . . . . .	15.555,00
Intérêts créditeurs . . . . .	106,88
	<u>15.661,88</u>
Dépenses de l'exercice	
Don vers Villa Vauban . . . . .	7.255,83
Frais banque . . . . .	30,60
	<u>7.286,43</u>
Patrimoine au 31.12.2011	
BGL . . . . .	18.677,88
BGL épargne . . . . .	13.354,52
	<u>32.032,40</u>
	<u>8.375,45</u>
Excédent des recettes sur les dépenses . . . . .	8.375,45

Luxembourg, le 31.12.2011.

Signatures

*La Présidente / Le Trésorier*

*Rapport des réviseurs de caisse pour l'exercice 2011 à l'Assemblée Générale de la Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg*

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée Générale de la Fondation, nous avons contrôlé les comptes de recettes et dépenses préparés par le Comité de la Fondation pour l'exercice social couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

Nos contrôles ont été effectués par sondages et sur base des documents justificatifs. Les comptes renseignent un excédent de recettes sur les dépenses de 8.375,45 euros pour la période sous revue.

Nous avons également contrôlé le patrimoine social de l'Association au 31 décembre 2010 et 2011. Ce patrimoine s'élève à 32.032,40 euros, ayant augmenté du montant prémentionné de l'excédent des recettes.

Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur ces comptes.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Jean Grosjes / Fons Schoder

*Les réviseurs de caisse*

*Devis (Budget) pour 2012*

*Exercice en EURO*

Patrimoine au 31.12.2011	
BGL . . . . .	18.677,88
BGL épargne . . . . .	13.354,40
	<u>32.032,40</u>
Recettes prévisionnelles	
Dons . . . . .	17.000,-
Intérêts . . . . .	150,-
	<u>17.150,-</u>
Dépenses prévisionnelles	
Don au profit du Mudam . . . . .	20.000,-
Frais bancaires . . . . .	100,-
	<u>20.100,-</u>
Patrimoine prévisionnel au 31.12.2012	
BGL/BGL épargne . . . . .	29.082,40
Résultat prévisionnel . . . . .	-2.950

Signatures

*Présidente / Trésorier*

Référence de publication: 2012099259/64.

(120136984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 451.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.007.

—  
*Extrait rectificatif*

Lors du Projet de Fusion entre les deux sociétés à responsabilité limitée LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., établie et ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 151.007, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 478 du 5 mars 2010, et

Crystal Bole S.à r.l., établie et ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.080, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 623 du 2 avril 2011,

tenue pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1481 du 14 juin 2012, enregistrée à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2012, LAC/2012/24948, aux droits de 12.- €, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro L120095989.02 le 11 juin 2012, une erreur matérielle s'est glissée dans les indications relatives à la date du conseil de gérance, repris sous les points 1) et 2) à la comparution des parties. En effet la date correcte du conseil de gérance de chacune des sociétés est le 30 mai 2012 et non le 25 mai 2012.

En conséquence la comparution des parties doit se lire comme suit:

«(1) LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 446.250,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 007,

représenté par Serge Zeien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la prédite société, prise le 30 mai 2012 et ayant adoptée les termes du projet de fusion;

(2) Crystal Bole S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 080,

représenté par Serge Zeien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de Crystal Bole S.à r.l.,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la prédite société, prise le 30 mai 2012 et ayant adoptée les termes du projet de fusion.»

Signé: Notaire Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2012. Relation: LAC/2012/36255. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2012100236/44.

(120137443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

**A.T.E.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3352 Leudelange, 6, rue Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.349.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2012099861/13.

(120137263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

—  
EXTRAIT

Aus dem Protokoll der Aufsichtsratssitzung der Gesellschaft vom 2. Juli 2012 geht hervor:

- dass Herr Vincent DELVA, geboren am 9. Mai 1964 in Brügge, Belgien, mit Geschäftsanschrift in Avenue Louise 480/7, 1050 Brüssel, Belgien, als Mitglied des Vorstands der Gesellschaft, mit Effekt vom 9. Juli 2012 für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren, ernannt wurde.

Somit besteht der Vorstand aus den folgenden Mitgliedern:

- Herrn Frank Diethard MITSCHKE
- Herrn Vincent DELVA

Aus dem Protokoll der Vorstandssitzung der Gesellschaft vom 9. Juli 2012 geht hervor:

- dass Herr Frank Diethard MITSCHKE, geboren am 8. März 1959 in Rotenburg, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren mit sofortiger Wirkung zum täglichen Geschäftsführer (administrateur délégué; délégué à la gestion journalière) der Gesellschaft ernannt wurde.

Aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 30. Juli 2012 geht hervor:

- dass Frau Gudrun LETZEL, geboren am 21. Dezember 1959, in Wolfsburg, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in Berliner Ring 2, 38446 Wolfsburg, Deutschland, für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren zum Mitglied des Aufsichtsrats der Gesellschaft zu ernennen, mit Wirkung zum 1. August 2012.

Somit besteht der Aufsichtsrat aus den folgenden Mitgliedern:

- Herrn Dr. Jochen STICH;
- Herrn Albrecht Hermann MÖHLE; und
- Frau Gudrun LETZEL.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 31. Juli 2012.

Référence de publication: 2012100519/29.

(120137348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

**G.I.C.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.027.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2012*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur GROTTTO Daniele et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur GROTTTO Daniele est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

G.I.CO. S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012100116/18.

(120137343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---